

WIZERNES



Réuni le 20 Janvier 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal -

Considérant que le Débat d'Orientation n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 17 du règlement intérieur du conseil municipal.

- Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de travail -

Le Conseil Municipal désigne les 4 représentants du Collège des élus, titulaires et suppléants, qui seront appelés à siéger à ces deux instances.

- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -

✓ Modification des statuts -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la CASO afin de permettre :

- la prise de la compétence "Élaboration des PAVE " (Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics") dans le cadre de la loi ALUR,
- la mise en place d'une pépinière commerciale,
- d'inclure les deux sentiers de randonnées sur les communes arrivées à la CASO au 1^{er} Janvier 2014, dans le cadre de la compétence "entretien des itinéraires de randonnées" prise en charge depuis 2011.

✓ Schéma de mutualisation -

Après avoir pris connaissance du schéma de mutualisation présenté conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Convention avec GrDF -

Le Maire est autorisé à signer une convention avec GrDF, afin de permettre l'installation d'équipements sur des bâtiments communaux, dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz ce qui permettra aux particuliers de maîtriser leur consommation d'énergie grâce à des données en temps réel.

- Contrôle de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif -

Il est décidé de réviser le coût du contrôle de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif, et de le porter à 65 €.

- Béguinage rue Edouard Leducq -

La dénomination du béguinage n'ayant pas été arrêtée, la question sera revue lors de la prochaine réunion.

- **Fusion des Écoles primaire et maternelle** -

Le projet de fusion des écoles primaire et maternelle actuellement en cours devant être soumis à la délibération du Conseil Municipal, le Conseil émet un avis favorable et décide, en cas de fusion effective, de dénommer ce groupe scolaire : Groupe Scolaire Lévy Ullmann- Perrault.

FINANCES

- **Concession d'aménagement du Val de Wisques** -

Dans le cadre de la concession d'aménagement du Val de Wisques et conformément aux termes de la convention de concession, le Conseil émet un avis favorable sur le principe d'accorder la garantie de la commune, pour la demande de Garantie Financière d'Achèvement des travaux dans le cadre de l'emprunt contracté par le SEM ACED.

- **Concessions en cavurnes** -

Il est décidé de réviser le coût de la fourniture et pose d'une cavurne au cimetière de la rue de Wisques, compte tenu des résultats de la nouvelle consultation lancée, et de le porter à 1 000 €.

TRAVAUX

- **Travaux de réaménagement de la rue de la Large Patte** -

Le Conseil adopte le projet des travaux (Assainissement pluvial, voirie et trottoirs, espaces verts et mobilier urbain, plateau surélevé rue des Bruyères), et décide de lancer une consultation suivant la procédure des Marchés à Procédure Adaptée. Une aide sera sollicitée du Conseil Général pour la réalisation du plateau surélevé.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur HERBERT fait le point sur les participants au déplacement à Ensdorf le Week-end des 18/19 Avril prochain.

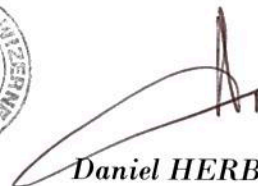
AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- ✓ Les problèmes de stationnement résidence Marie Curie,
- ✓ L'implantation de panneaux de signalisation rue Alcide Dupont,
- ✓ La nature des travaux rue de Wisques.

Le Maire,




Daniel HERBERT